

La place de la participation dans les politiques climat-énergie communales

Club Développement Durable SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24 JUIN 2010

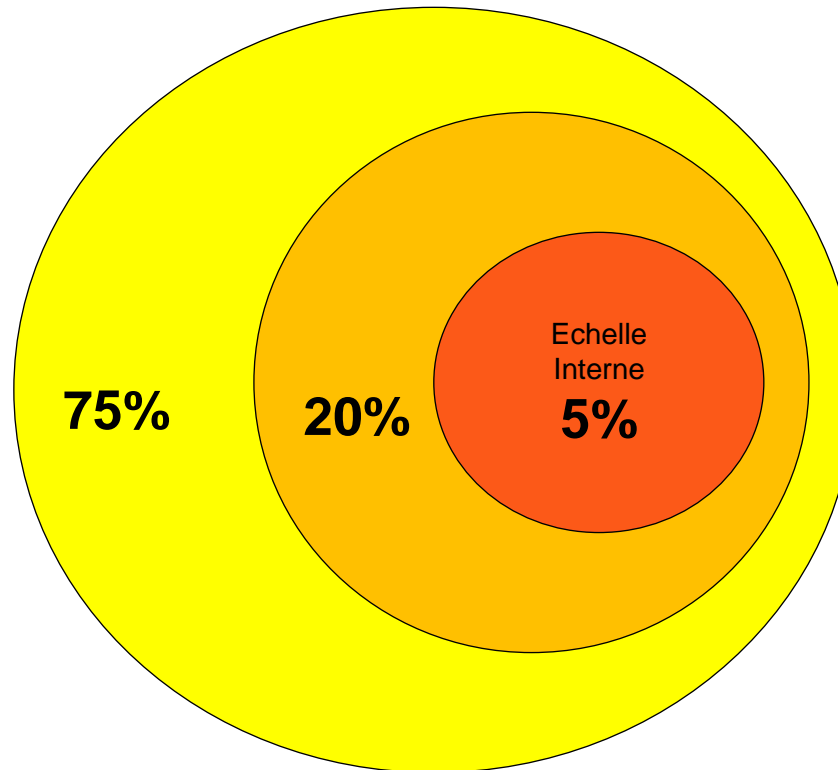
Bruno CHARLES, Vice-Président du Grand Lyon

Rappel du
contexte

Déminage
de conflits

Meilleure
perception

Calendrier
conciliant





La place de la participation dans les politiques climat-énergie communales :

Quels enseignements à l'issue du premier semestre
de démarche expérimentale de 20 communes de l'agglomération lyonnaise
pour la mise en place de politiques climat communales ?

Club Développement Durable SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24 JUIN 2010

Fabien MOUDILENO, chargé de mission énergies climat, ALE

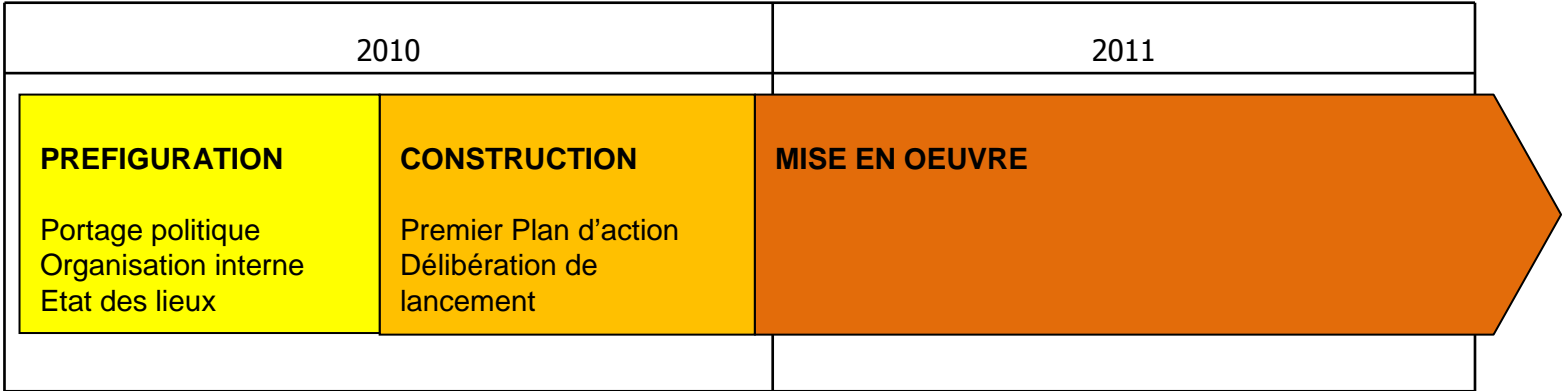
Rappel du contexte :

La mission de l’ALE

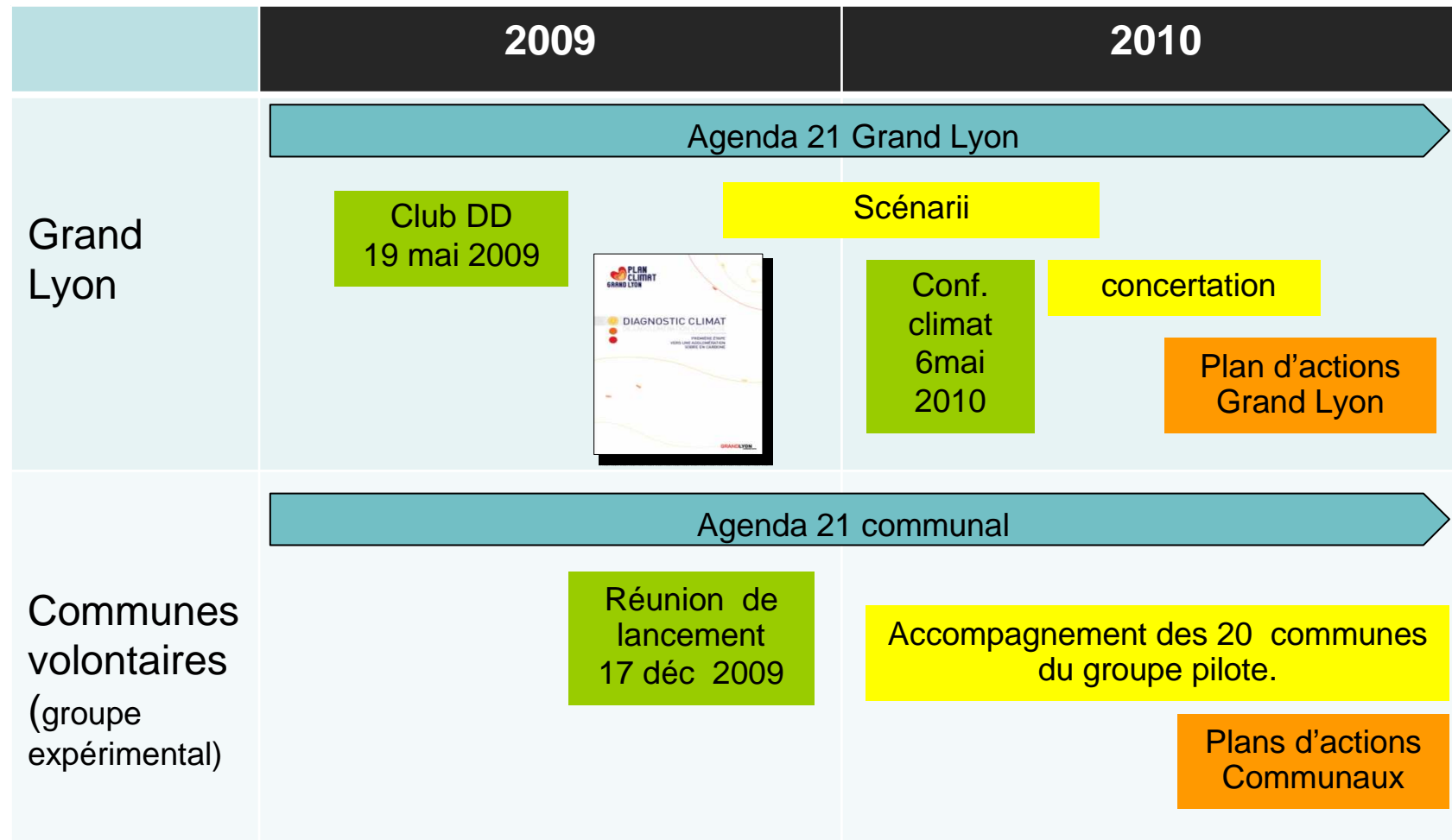
Le Grand Lyon a confié à l’ALE la mission d’aider les 20 communes à mettre en place une politique climat.

L’ALE apporte son appui technique sur 12 mois pour la phase de préfiguration du plan climat et construction de la première version.

Le premier semestre d’accompagnement a pour objectif de réaliser l’organisation du portage politique, l’organisation interne et l’état des lieux.



Une convergence des démarches territoriales



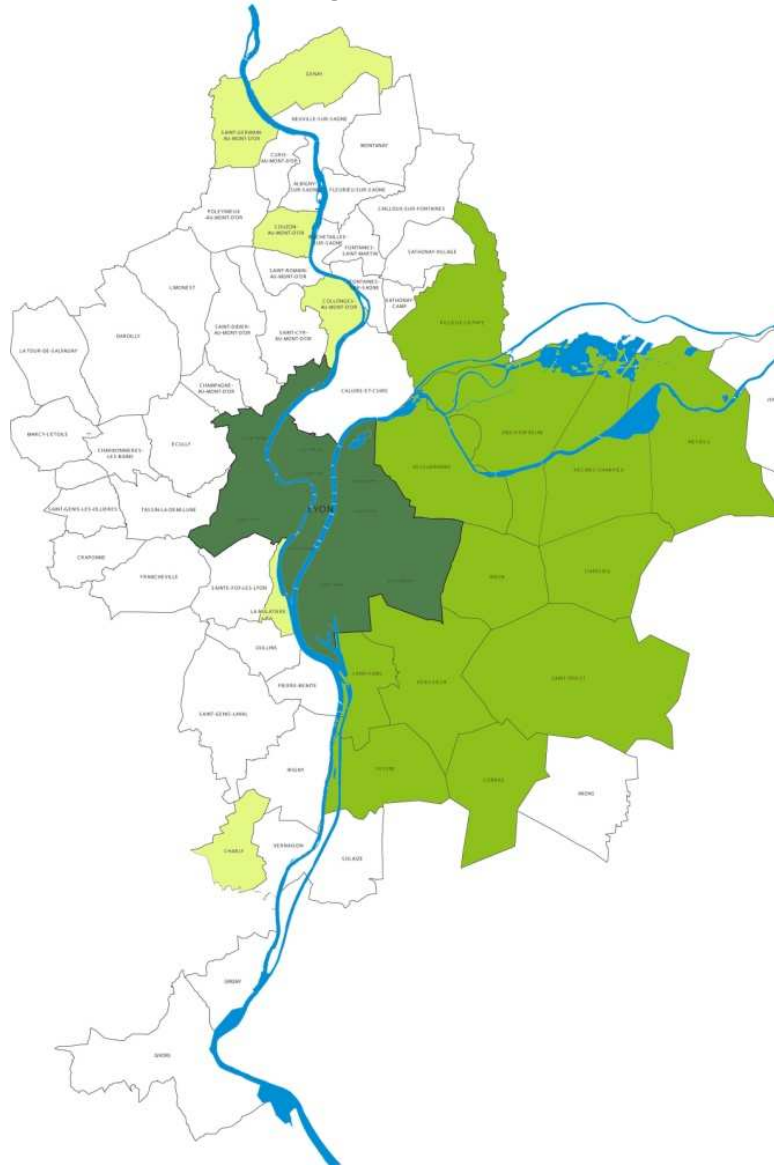
Rappel du contexte

Déménagement de conflits

Meilleure perception

Calendrier conciliant

Un groupe expérimental de 20 communes



Quels enseignements à l'issue du premier semestre de démarche expérimentale de 20 communes de l'agglomération lyonnaise pour la mise en place de politiques climat communales ?

L'Agenda 21 est un plan d'actions concrètes élaboré avec la société civile et visant le développement durable d'un territoire. Les démarches participatives y sont donc presque naturelles et pensées comme source de légitimité, d'économie et d'efficacité.

Les plans climat Energie Territoriaux sont également une démarche contribuant aux objectifs du développement durable. A ce titre, il est cohérent de prévoir une implication de la société civile à l'élaboration de son contenu mais on pressent qu'il y a probablement des conditions à réunir pour que cette démarche soit le plus profitable.

Le premier semestre d'accompagnement des politiques climat permet de distinguer trois de ces conditions :

Un déminage
des conflits
potentiels entre
politique climat et
politique DD

Une meilleure
perception
du sujet par les futurs
acteurs

Un calendrier
conciliant
cohérence de fond et
actions immédiates

Un déminage du conflit potentiel entre les deux démarches

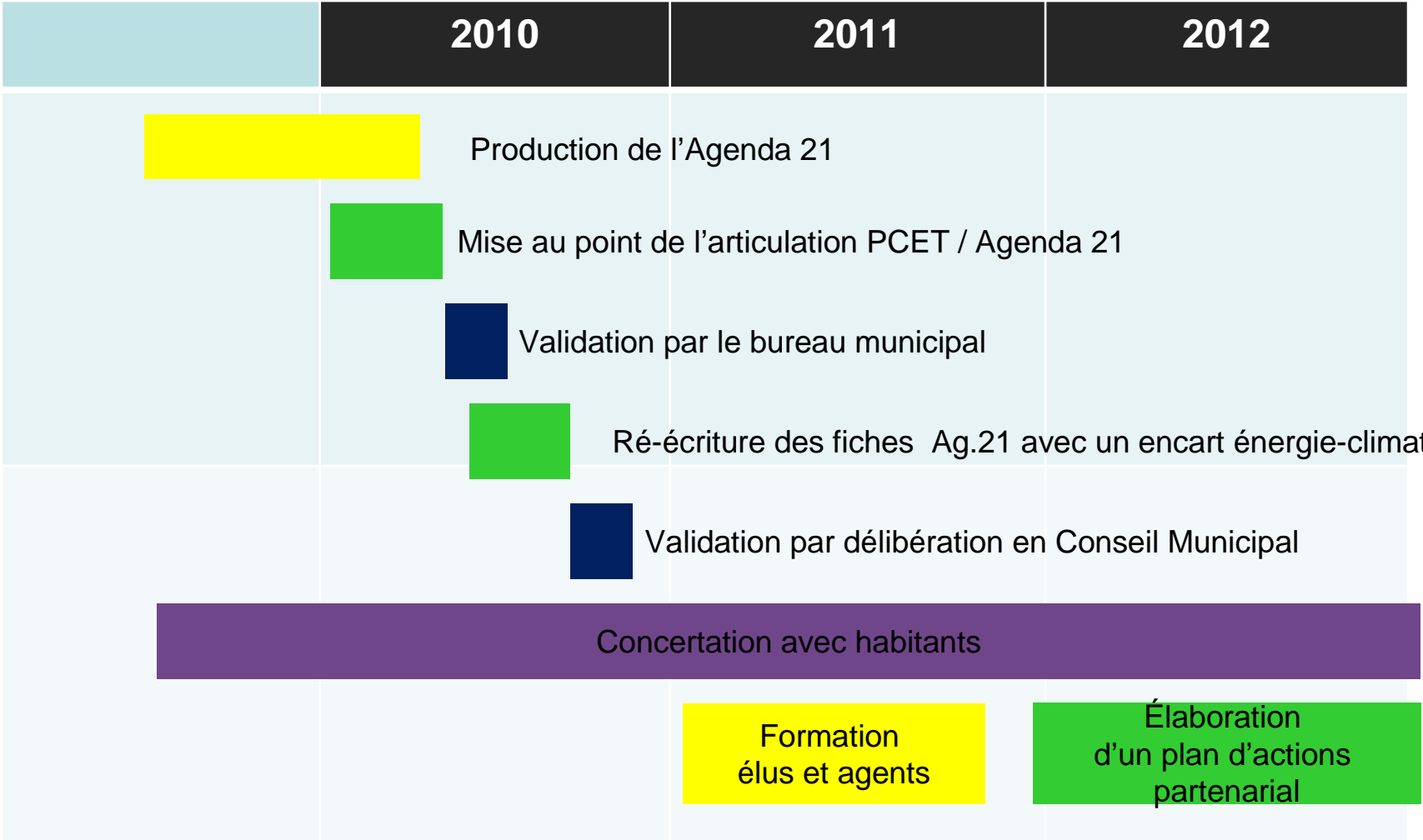
En théorie, les rôles sont clairs et complémentaires :

Mais les paroles des acteurs indiquent que le conflit potentiel est réel :

Et il peut s'agir aussi bien d'un conflit sur le contenu qu'un conflit d'acteurs

- Légitimer les deux outils, réaffirmer leur complémentarité
- Arbitrer et clarifier leurs positions respectives
- Expliciter le pilotage politique et le pilotage technique

exemple : Ville de Saint Priest



Une meilleure perception du sujet « climat-énergie » par les futurs acteurs

- identifier clairement ce qu'est un plan climat-énergie
- visualiser des objectifs possibles (par exemple avec l'outil « mallette PCC »)
- acquérir des connaissances transversales : (par exemple la formation « Beam 21 » en 2011)

Un exemple : Commune de Corbas. (texte validé par T.HAON et L.GAY le 27 mai)

La commune de Corbas (9450 habitants) est engagée dans une démarche de développement durable, hors Agenda 21, animée par un chargé de mission recruté en 2008. Cette démarche va entrer dans une nouvelle phase susceptible de prendre la forme d'un Agenda 21 et d'impliquer fortement la société civile.

Bien que la démarche DD ne soit pas totalement consolidée la commune a choisi de lancer une politique climat-énergie. Une des clefs de la réussite de cette construction est le soin apporté à la pédagogie et à la formation des acteurs, en procédant par cercles croissants et/ou par technicité croissante.

Nov 2009 : séance de sensibilisation au Chargé de mission et à un élu

Fév 2010 : séance de sensibilisation aux deux élus + DGS

Mars 2010 : séance de sensibilisation au bureau municipal + chefs de service

Avril 2010 : séance de sensibilisation à 80 agents municipaux

Sept 2010 : formation DD et plan climat par le CNFPT

Jan 2011 : formation de 50 h du programme européen « Beam 21 »

Un calendrier conciliant cohérence de fond et actions immédiates

Sur un sujet d'action donné, la concertation pertinente est celle qui intervient au bon moment avec les bons interlocuteurs.

La mise en place d'un plan climat implique des nouveaux impératifs^[1] à savoir rendre compte d'un engagement « daté et chiffré ». Il est donc nécessaire de prendre en compte le calendrier pré-existant en l'adaptant avec pragmatisme

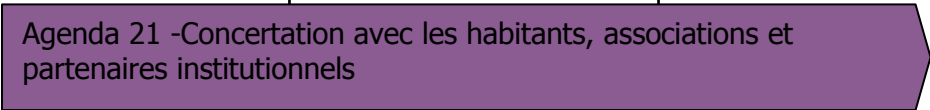
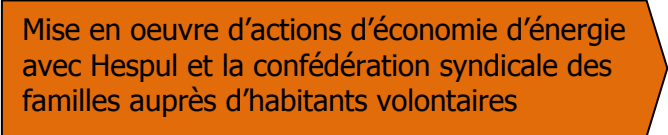
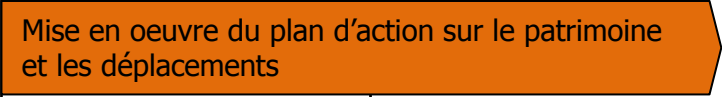

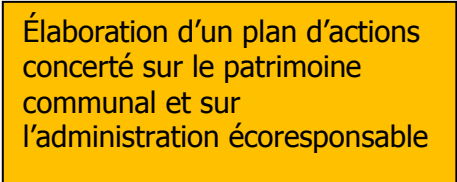

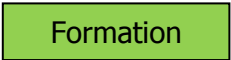
Le calendrier pourra ainsi permettre de :

- lancer sans délais certaines actions bien délimitées (notamment les actions d'économie d'énergie sur le patrimoine communal,)
- programmer les dates de lancement des actions le type de participation souhaitable

Délais de lancement selon le type de partenariat

		2010	2011	2012	2013
			Concertation avec les habitants, associations, entreprises et institutions diverses		
Préfiguration	construction		Mise en oeuvre d'actions « immédiates »		
	Construction Mobilisation		Mise en oeuvre d'actions à partenariat proche ou réduit		
	Construction Mobilisation		Mise en oeuvre d'actions à partenariat large		
	Sensibil°		Formation		

exemple : à Décines, le plan climat est intégré à la démarche Agenda 21 et se concrétise par un volet climat/énergie et le phasage envisagé est le suivant :

2010	2011	2012	2013
			
			
			
Préfiguration (mission ALE)	Construction Mobilisation Etat des lieux		
			
			

Conclusion

- La clarification résultant d'une prise de position du politique peut suffire à désamorcer les conflits potentiels ; plus qu'un « portage politique » elle suppose une **participation des conseillers municipaux** au delà des délégations Environnement ou Développement Durable.
- En apportant à la fois des repères et un vocabulaire commun, les actions de sensibilisation et de formation, facilitent la **participation des agents municipaux**
- Du fait de leur complexité et transversalité, les questions climat-énergie ont du mal à sortir des débats d'experts. La participation de la société civile implique un débat d'acteurs. Pour qu'ils soient en mesure de communiquer et de débattre sur ces sujets la **formation des élus sur les questions climat-énergie** est un élément facilitateur.
- Avec un travail précis d'identification, de hiérarchisation et de planification des actions, on peut établir un **calendrier conciliant** le lancement d'actions immédiates, la cohérence transversale et l'appropriation par les habitants et les acteurs locaux.

Merci de votre attention.